



Rémunération pour cdd temps complet

Par **redrum**, le **12/05/2011** à **10:21**

Bonjour,

Je suis en cdd saisonnier de 5 mois avec une durée de travail de 39 heures par semaines inscrite dans le contrat. La saison n'étant pas réellement commencée je n'effectue en ce moment que 32 ou 33 heures par semaine. J'aimerais savoir si ma rémunération tiendra compte de mon temps réel de travail ou si je serai rémunéré pour 39 heures ?

En vous remerciant pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **12/05/2011** à **11:37**

Bonjour,

Normalement l'employeur doit fournir du travail et en tout cas rémunérer le salarié pour l'oraire de travail inscrit au contrat...